FICHE PRODUIT PREVOYANCE

PREVOYANCE HOMME CLE

GENERALITES

Nom du contrat	**Gan Digital Prévoyance - Homme-Clé**
Assureur	Groupama Gan Vie
Souscripteur	Le Collège des Assurés Association régie par la loi du 1er juillet 1901, domiciliée au 38 rue La Condamine 75017 Paris
N° de convention	DIG_042020-03
Objet du contrat	Couverture de l'Homme Clé, permettant à l'entreprise adhérente de compenser le préjudice qui résulterait, pour elle, de la disparition (Décès) ou de l'indisponibilité temporaire (Incapacité) ou définitive (Invalidité) de la personne Homme Clé.
Adhérent	Personne morale uniquement

DISTRIBUTION

Distributeur	BPSIS
Plate-forme d'accès	☐ Multinet Souscription direct ☐ Multinet Inside
Date de début de commercialisation	12/2020

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Définition de l'Homme clé	Personne assurée, jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'entreprise
Territorialité à l'adhésion	ADHERENT : Siège social en France et Monaco France = DROM, COM et Nouvelle Calédonie ASSURE : personne physique de nationalité française (ou de la nationalité d'un des pays suivants: Espagne, Italie, Suède, Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas, Allemagne, Portugal, Grèce, Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, Suisse, Islande, Danemark, Norvège, résidant fiscalement en France (France Métropolitaine, Départements et collectivités d'outre-mer, Nouvelle Calédonie et Terres australes et antarctiques françaises), ou Monaco . Pour tout autre pays l'acceptation sera soumise à l'assureur . Monde entier pour des séjours ou voyages n'excédant pas 3 mois consécutifs **Seule la garantie DC/PTIA sera accessible pour les assurés ne résidant pas en France.**
Age à l'adhésion	L'ASSURE doit être âgé d'au moins 18 ans
Exercice d'une activité professionnelle	Sur les garanties arrêts de travail : Le contrat n'est accessible qu'à l'assuré pouvant justifier de l'exercice d'une activité professionnelle, de manière effective, régulière, continue et rémunérée.
Pièces requises	ADHERENT : - Demande d'adhésion - Mandat SEPA + RIB d'un établissement situé en France - Notice signée - Kbis de moins de 3 mois - Copie CNI du représentant légal ASSURE : - Questionnaire médical complété et signé - Notice signée - Copie CNI - Eventuellement, compléments médicaux et / ou questionnaires financiers

PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Date d'effet des garanties	Date qui apparaît au Certificat d'assurance

FICHE PRODUIT PREVOYANCE

PREVOYANCE HOMME CLE

Date de conclusion de l'adhésion	Date d'émission du Certificat d'assurance
Délai de carence	Pas de délai de carence
Durée	L'adhésion est conclue pour une durée d'un et reconduite tacitement

GARANTIES (cf tableau des garanties ci-après)

Les garanties de base	☐ Décès ☐ Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ☐ Décès Accidentel
Les garanties complémentaires	☐ Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) ☐ Invalidité Permanente Totale (IPT) ☐ Invalidité Permanente Partielle (IPP)
Options	☐ Doublement DC accidentel ☐ Option senior ☐ Exonération des cotisations ☐ Assurabilité
Combinaison de garanties	☐ DC/PTIA ☐ DC Accidentel ☐ DC/PTIA + IPT ☐ DC/PTIA + IPT + IPP ☐ DC/PTIA+IPT+IPP+ITT ☐ DC/PTIA+IPT+ITT
Franchise	Durée de franchise : 90 jours
Assurabilité	Applicable sur les garanties DC/PTIA, choix du montant de l'enveloppe en excédant entre 20% et 50% à la souscription, avec un maximum à 1 million.pour les assurables au tarif normal Conditions : • Justification du besoin nécessaire • Sélection à l'entrée médicale sur le montant total • Majoration de la prime sur le montant total définie par calcul fixe quel que soit le % de l'enveloppe avec un coeff fixe de 1.75% : [% de l'enveloppe x durée (entre 2-5 ans) x 1.75%]

BENEFICIAIRES

Bénéficiaire par défaut	Entreprise adhérente
Autres cas	Délégation possible du profit du contrat à un tiers
Exonération	Prestations versées sur le compte bancaire de paiement des coitsations

TARIFICATION

Classes de professions	☐ Classe 1 Salariés cadres (hors professions paramédicales et enseignements), Professions libérales (hors artisans, commercants, professions paramédicales), Profession médicales, fonctionnaire catégorie A – Sans travail manuel et sans déplacement professionnel ☐ Classe 2 Salariés cadres (hors professions paramédicales et enseignements), Professions libérales (hors artisans, commercants, professions paramédicales), Profession médicales, fonctionnaire catégorie autre – Sans travail manuel ou avec travail manuel non dangereux Et Salarié Non Cadre, enseignants, professions paramédicales, artisans et commerçants, fonctionnaire catégorie autre – Sans travail manuel, sans déplacement pro et sans station debout prolongée

PREVOYANCE HOMME CLE

	☐ Classe 3 Professions libérales, commerçants, artisans, professions paramédicales, salariés avec au moins un des critèrs suivants : travail manuel, déplacements fréquents, station débout prolongée ☐ Classe 4 : Professions comportant du travail manuel nécessitant l'usage d'outils dangereux et/ou l'exécution de travaux dangereux et/ou déplacements fréquents
Profession à risque	- couvreurs, grutiers, laveurs de carreaux, élagueurs, maçons (avec travail sur échafaudages), ouvriers du BTP, électriciens (lignes à haute tension), construction /entretien /démolition de structures de grande hauteur (pylônes, ponts, cheminées...), charpentiers, ramoneurs - travaux souterrains (mineurs) ; - dockers ; - guide de haute montagne ; - métiers du cirque ; - militaires ; - professions de maintien de l'ordre ; - professions artistiques / littéraires (tarifer en fonction de la régularité des revenus et d'examens médicaux spécifiques à la profession) ; - professeurs de sport ; - sportifs professionnels ; - pilotes d'avion et personnel naviguant ; - sapeurs-pompiers ; - industrie pétrolière (exploitation, recherche) ; - fabrication / transport de matières toxiques, inflammables ou explosives ; - manipulation de matières chimiques dangereuses ou radioactives. - Travail en hauteur de plus de 20 m **Les sportifs pro ont accès qu'à la garantie DC/PTIA**
Secteur d'activité soumis à étude	☐ Transports aériens ☐ Hébergement ☐ Restauration ☐ Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes ☐ Activités créatives, artistiques et de spectacle
Professions exclus	Cascadeur, démineur/artificier, garde du corps, marins (sous-marins), personnel d'exploitation de plate-formes pétrolières, professions sans frontière (médecins, journalistes), agriculteur
Facteur aggravant	Travail manuel (non dangereux ou dangereux) et en hauteur : Un travail est considéré comme manuel où le travail des mains joue un rôle essnetiel ; qui requiert force et/ou habilité physique. C'est un travail manuel non dangereux lorsque cela nécessite la manutention de charges de plus de 3 Kg mais moins de 10kg et/ou nécessitant à titre occasionnel l'utilisation de machines ou d'outils. Est considéré comme un travail dangereux lorsqu'il est réalisé dans un environnelent, dans des conditions, avec des produits, matériaux, outils(d'outils permettant de découper, eprforer, broyer, trancher, creuser, déchiqueter, déformer toutes matières et/ou utilisation de machines dangereuses), machines, pour lequels il est recommandé ou préconisé d'utiliser un équipement de sécurité ou de protection (chaussures, lunettes, gants, protection antibruit, casque, harnais de sécurité, combinaison, autres) ou à une hauteur de plus de 10 m. Déplacements fréquents : ne pas dépasser un déplacement de 20 000 km par an en véhicule terrestre à moteur (hors train) Station debout prolongée : le temps de travail en station debout représente plus de 50% de son temps de travail
Fumeur / Non fumeur	Personne physique ne pouvant pas déclarer qu'elle n'a pas fumé de cigarettes, cigarettes électroniques contenant de la nicotine, cigares ou pipes, même occasionnellement au cours des 24 derniers mois précédant la date de la demande d'adhésion et/ou qu'elle n'a pas été contrainte, à la demande du corps médical, de cesser de fumer.
Cotisations	Périodicité : Mensuelle, Trimestrielle, Semestrielle, Annuelle Type d'échéance : terme à échoir Mode de calcul de l'âge : âge réel à la date anniversaire du contrat

Irrévocabilité du contrat et obligations déclaratives	- Irrévocabilité sur le DC

FORMALITES MEDICALES

Les formalités sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assuré en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

<table>
<tr><th colspan="2">NIVEAU DE COUVERTURE</th><th>JUSQU'A 45 ANS</th><th>46 A 55 ANS</th><th>56 A 69 ANS</th><th>70 A 85 ANS</th></tr>
<tr><td>Capital décès jusqu'à 200.000 €</td><td>IJ jusqu' à 100 €/jour</td><td colspan="2" rowspan="2">DES

(Déclaration d'état de santé)</td><td></td><td>RM

(rapport médical)</td></tr>
<tr><td>De 200.001 € à 400.000 €</td><td>IJ de 101 € à 150 €/jour</td><td>RM

(rapport médical)</td><td>RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cardio 1 + PSA</td></tr>
<tr><td>De 400.001 € à 1.000.000 €</td><td>IJ de 151 € à 300 €/jour</td><td>QS

(Questionnaire de santé)</td><td>RM + Cardio 1</td><td>RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cardio 1 + PSA</td><td rowspan="3"></td></tr>
<tr><td>De 1.000.001 € à 1.500.000 €</td><td>IJ de 301 € à 350 €/jour</td><td rowspan="2">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 1</td><td rowspan="2">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 2</td><td rowspan="2" colspan="2">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 2 + PSA</td></tr>
<tr><td>De 1 500 001 € à 2.000.000 €</td><td>IJ de 351 € à 400 €/jour</td></tr>
<tr><td>De 2.000.001 € à 3.500.000 €</td><td>IJ de 401 € à 500 €/jour</td><td></td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>De 3 500 001 € à 10.000.000 €</td><td>IJ de 501 € à 1.000 €/jour</td><td colspan="2">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine+ Cotinine + Cardio 3</td><td colspan="2">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine+ Cotinine + Cardio 3 + PSA</td></tr>
<tr><td colspan="2">Au-delà de 10.000.000 €</td><td>RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 3 + Analyse de recherche de drogues (Amphétamine, Cocaïne, Cannabis, Opiacé, barbiturique, benzodiazépine) et de toutes substances psychoactives dans les urines</td><td colspan="3">RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 3 + Analyse de recherche de drogues (Amphétamine, Cocaïne, Cannabis, Opiacé, barbiturique, benzodiazépine) et de toutes substances psychoactives dans les urines

+ PSA + Mammographie</td></tr>
</table>

Profil sanguin : Glycémie, triglycérides, cholestérol total + fraction HDL, créatinine, ALAT, ASAT, GGT, sérologie VIH 1 et 2, Hémogramme (hémoglobine, hématocrite, numération globulaire et formule leucocytaire), numération des plaquettes et CRP, sérologie de l'hépatite C de type Elisa et marqueurs de l'hépatite B (AgHBs, AcHbs,AcHbc)

Analyse d'urine : Analyse des urines par laboratoire avec examen cytobactériologique (y compris numération des germes)

Cotinine : Dosage pondéral de la cotinine urinaire (uniquement pour les non-fumeurs)

Cardio 1 : ECG au repos (tracé et compte-rendu)

Cardio 2 :	Cardio 1 + ECG à l'effort, sauf contre-indication, avec compte-rendu
Cardio 3 :	Cardio 2 + échocardiographie avec compte-rendu
PSA :	Dosage de l'antigène spécifique de la prostate (pour les hommes uniquement)
Mammographie :	Compte-rendu d'une mammographie datant de moins de 6 mois (pour les femmes uniquement)

Lorsque la garantie DC Accident seul est prise un questionnaire accident se déclenche lorsque le capital assuré est supérieur à 500 000 € ou lorsque l'assuré est agé de plus de 60 ans.

FORMALITES FINANCIERES

Tableau des formalités

Formalités déclaratives	A partir de 1 000 001 € et/ou IJ> à 300 €/jour
Formalités jutificatives	A partir de 1 500 001 € et/ou IJ > à 400 € /jour
Pièces justificatives	Deux derniers avis d'imposition et le cas échéant, la dernière déclaration des revenus. Dernière liasse fiscale de l'entreprise. Si les bilans sont indisponibles en raison de la création récente de la société, joindre une copie du « business plan » / projet d'entreprise.

EXCLUSIONS

Exclusions professionnelles	Professions exclues : cascadeur, démineur / artificier, garde du corps, marins (sous-marins), personnel d'exploitation de plate-formes pétrolières,
Exclusions sportives	Nous couvrons les risques des garanties en cas de PTIA toutes causes, décès/PTIA accidentel, ITT, IPT et IPP, à l'exclusion des événements suivants et de leurs conséquences : •sports pratiqués à titre professionnel qu'ils soientpratiqués lors de compétitions ou d'entrainement ou les sports amateurs/activités suivants : 1. sports mécaniques (auto-moto) 2. sports aériens, y compris parachutisme, ULM, vol à voile, voltige aérienne, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, skysurfing 3. navigation aérienne, motonautisme (y compris scooter des mers, voile à plus de 25 miles des côtes, plongée sous-marine avec bouteille à plus de 40 mètres de profondeur ou non accompagnée). 4. sports de neige (dont motoneige), de glace (dont bobsleigh et skeleton), de montagne, alpinisme (dont varappe). Toutefois les garanties sont acquises pour a/le patinage sur patinoire ouverte au public, b/ le ski ou le surf sur piste alpine ouverte, c/le ski de fond sur piste ouverte, d/la randonnée en raquettes sur chemin balisé, e/la randonnée à pieds au-dessous de 4000 mètres sur chemin balisé ou ne nécessitant pas de corde, piolet ou crampons. 5. canyoning, rafting, spéléologie, 6. sports de combat et arts martiaux (hormis le judo, le karaté, l'escrime et le jujitsu hors compétition) 7. activités équestres en compétition et chasse à courre, 8. sports extrêmes : saut à l'élastique, spéléologie, canoë ou kayak extrême (sur torrents de classe V, rivières de classe II, sur mers et océans à plus de 2 milles des côtes), voile (transocéanique, navigation en solitaire à plus de 20 milles d'un abri), base jump, parachutisme.
Exclusions de santé	•les affections psychiatriques de type schizophrénie,troubles psychotiques, troubles anxieux, troubles névrotiques, troubles de l'humeur, troubles délirants, dépressions de toute nature, troubles de la personnalité et du comportement, troubles de l'alimentation - ceci sauf si elles conduisent à une hospitalisation supérieure ou égale à 9 jours et dans ce cas, la durée de prise en charge maximale est de 365 jours •les affections dorso-lombaires : affections discales et/ou vertébrales et/ou radiculaires, ceci sauf si elles conduisent à une hospitalisation supérieure ou égale à 9 jours et dans ce cas, la durée de prise en charge maximale est de 365 jours •les fibromyalgies, et syndrome de fatigue chronique, syndrome polyalgique idiopathique diffus, asthénie chronique, •les traitements esthétiques et opérations de chirurgie esthétique et leurs conséquences (sauf si l'opération fait suite à un accident garanti), •les cures de toute nature, notamment thermales, marines, de rajeunissement, d'amaigrissement ou d'engraissement, de désintoxication, mêmes effectuées en établissement hospitalier ou lors de séjour en maison de repos. •les grossesses et accouchements ainsi que les fausses couches sauf s'il s'agit de grossesses pathologiques (la période de congé légal de maternité étant alors déduite de la période d'ITT en plus de la franchise), les traitements de la stérilité et les grossesses précieuses.

FICHE PRODUIT PREVOYANCE

PREVOYANCE HOMME CLE

Libellé	Nature	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Age max adhésion =<	Age de cessation des garanties =<	Montant assuré mini	Montant assuré maxi (sur 1 tête tous contrats confondus) €	Franchise	Durée maxi de prise en charge	Montant maxi prestation	Carence	Bénéficiaire
DECES	Garantie de base	PTIA	Toutes causes	Capital	79 ans	80 ans	15 000	20 millions	N/A	X	20 M€	0	Entreprise Adhérente
PTIA	Garantie de base	Décès	Toutes causes	Capital	69 ans	70 ans	15 000	20 millions	N/A	N/A	20 M€	0	Entreprise Adhérente
DECES ACCIDENTEL	Garantie de base	Aucune	Accident	Capital	69 ans	70 ans	15 000	1.5 millions €	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente
IPT	Garantie complémentaire	Décès/PTIA	Toutes causes	Capital	64 ans	65 ans (70 ans avec option senior)	15 000	3.2 millions	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente
ITT	Garantie complémentaire	Décès/PTIA + IPT	Toutes causes	IJ	64 ans	65 ans (70 ans avec option senior)	N/A	1000 €/j	90 jours	365 j. En cas de mi-temps-thérapeutique : 50% de la prestation ITT pour une durée de 6 mois		0	Entreprise Adhérente
IPP	Garantie complémentaire	Décès/PTIA + IPT	Toutes causes	Rente	64 ans	65 ans (70 ans avec option senior)	N/A	30 000 €/mensualité	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente

FICHE PRODUIT PREVOYANCE

PREVOYANCE HOMME CLE

DOUBLEMENT DECES ACCIDENTEL	Option	Décès/PTIA	Accident	Capital	69 ans	70 ans	15 000	2 millions	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente
EXONERATION DU PAIEMENT DES COTISATIONS	Option	IPT - ITT	Toutes causes	Remboursement	64 ans	65 ans (70 ans avec option senior)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente
OPTION SENIOR	Option	IPT - ITT - IPP	Toutes causes	N/A	64 ans	70 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	Entreprise Adhérente
ASSURABILITE	Option	N/A	N/A	N/A	Calée sur autres garanties souscrites DC/PTIA 79 ans	80 ans	20% à 50% de 15 000 €	1 000 000 €	N/A	N/A	N/A	Le bénéficiaire désigné	N/A

10/2024